

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2012

Présidence : Monsieur Paul MENARD

En ce troisième Conseil de l'année, le Président salue la présence de :

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Le représentant de la presse, le public

▪ Ouverture de la séance

Le Président déclare la séance ouverte à 20h00

Avant de procéder à l'appel, comme nouveau Président du Conseil, je profite de l'occasion pour remercier le Conseil communal de sa confiance. Je veillerai, au cours de ce mandat, à ce qu'il puisse travailler dans une atmosphère sereine et constructive.

▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres qui se sont excusés ou fait excuser :

Membres excusés :	M. Jean-François ANDRE
	M. Georges CHATELAIN
	M. Jean-François CHRISTEN
	Mme Catherine DELUZ
	M. Michel GALLAY
	Mme Marie-Joëlle HELFER-CAVILLIER
	Mme Amandine LOHRI
	Mme Christiane MAILLEFER
	Mme Sandra SORDET
	M. Philippe SORDET

Membres non excusés :	M. Daniel BOUVIER
	M. Gilles DÄSCHER
	M. Maurice GREPPIN

Elle procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil régulièrement assermentés :

37 membres présents
10 membres excusés
3 membres non excusés

▪ Quorum

Le nombre de membres élus assermentés étant de 50
Le nombre de membres pour le quorum est de 26
Le nombre de membres appelés est de 37
Le nombre de personnes participant au vote est de 36

Le Président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon l'article 29 du RC.

Le quorum étant atteint, le Président déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 juin 2012

Aucune demande de modification n'étant parvenue, le Président passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 juin 2012

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver ce procès-verbal	par :	34 voix pour 2 abstentions
------------------------------	-------	--------------------------------------

▪ **Correspondance concernant le Conseil communal**

Lecture du courrier de démission au sein de la Municipalité de Monsieur Eddy Blumenstein du 2 juillet 2012.

Je profite de cette occasion, de remercier sincèrement Monsieur Blumenstein pour l'engagement précieux qu'il a apporté à la commune de Saint-Cergue au cours de toutes ces années.

Lecture de l'Arrêté Préfectoral du 21 août 2012

Lecture du courrier de démission du Conseil communal de Monsieur Pierre Graber du 31 août 2012.

A la suite de ces informations, je vous informe qu'une légère modification de l'ordre du jour de l'actuel Conseil communal, concernant l'assermentation en fin de séance de Monsieur Pierre Graber afin que celui-ci puisse siéger à titre de Conseiller municipal à la suite de cette séance.

▪ **Informations du bureau**

Une adresse mail pour le bureau du Conseil a été créée et elle vous sera transmise lors du prochain conseil.

▪ **Informations de la Municipalité (sans discussion, ni vote)**

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Informations concernant la démission de M. Eddy BLUMENSTEIN

Par rapport à cette démission, tout s'est passé très vite.

Le 2 juillet, lors de la séance de Municipalité, nous avons reçu la lettre de démission de M. Eddy BLUMENSTEIN, ce qui explique pourquoi nous n'avons pas pu informer avant le Conseil. A la suite de cela nous avons suivi la procédure habituelle: mais avec les vacances d'été et les absences de chacun à tour de rôle, nous n'avons pas publié ceci sur notre site Internet. L'affichage au pilier public a cependant été fait dans les règles de l'art.

Plusieurs personnes se sont intéressées et, finalement, seul M. Pierre Graber s'est inscrit sur la liste et nous rejoindra bientôt à cette table.

Informations concernant la péréquation 2011

Le décompte final de la péréquation 2011 présente un retour d'environ Fr. 320'000.-. Bien que positif, ce retour s'amenuise au fil des années, ce qui signifie vraisemblablement que les prévisions de la péréquation correspondent de plus en plus à la réalité.

Nous avons constaté sur ce décompte final que la facture sociale était plus élevée que ce que le Canton avait annoncé. Donc pour St-Cergue, cela signifie que nous aurons Fr. 130'000.- à charge en plus pour 2011, que ce qui était demandé.

Comme je vous l'avais déjà annoncé la dernière fois, la bascule d'impôt passe de 6.37 à la place de 6.0, cela signifie que 10 millions manquent dans les caisses de l'Etat sur la péréquation 2011 et 2012 et qu'ils vont être rattrapés en 2013 (5 millions) et en 2014 (5 millions).

Et il y a encore le point d'impôt pour la police qui est passé de 2 à 3.7, à la charge des communes.

Informations concernant les agents de sécurité publique

Nous avons un projet d'engagement de deux ASP, avec les 5 Communes de la ligne du Nyon-St-Cergue. Nous avons reçu 30 dossiers et avons des entretiens dans le courant de cette semaine pour 6 d'entre eux. Il est prévu de les engager au début janvier 2013.

J'aimerais répondre à une question posée lors du dernier Conseil, à savoir si une collaboration pouvait être envisagée entre la gendarmerie et les garde-frontières.

Alors c'est déjà le cas, cela veut dire qu'ils sont coordonnés entre eux au niveau des patrouilles effectuées dans la région. Par contre, les communes ne peuvent pas impliquer les garde-frontières en les sollicitant pour des missions.

M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal
Informations concernant la voirie

Nous avons engagé temporairement M. Jonathan Magnenat pour le Service de la voirie, car nous avons trois personnes en arrêt maladie.

Informations concernant la déchetterie

Sur le bâtiment de la déchetterie, nous allons poser des crochets à neige, ainsi qu'un filet anti-neige sur les différentes ouvertures.

Informations concernant la chaudière du Vallon

Pour le changement de cette chaudière, il est actuellement étudié une solution pour la poser sur le toit du grand foyer, car nous avons des problèmes de volume pour y intégrer le filtre à particules.

Informations concernant les travaux d'assainissement de la ciblerie

Les travaux d'assainissement de l'ancienne ciblerie ont commencés et ils devraient être terminés d'ici ces 15 prochains jours.

Informations du Canton concernant le prolongement de la route cantonale

Ces différents éléments ont déjà été soumis au Conseil, mais pour finaliser, il y a un prolongement de 560 mètres, qui passe de route cantonale à route communale, ce qui veut dire que ces mètres supplémentaires sont à la charge de la commune pour les entretiens.

M. Véronique ANDERSSON, Municipale

Liste des manifestations :

- | | |
|----------------------|---|
| - 29 septembre | 25 ^{ème} Désalpe |
| - 15 et 30 septembre | 2 courses d'orientation organisée par le Club du CERN |
| - 6 octobre | spectacle des Entractés |
| - 26-27-28 octobre | Fête du 20 ^{ème} du Vallon |
| - 3-4 novembre | exposition Arti-tude |
| - 10-16-17 novembre | soirée du chœur mixte Chante-jura |
| - 24-25 novembre | Marché de Noël au centre du Vallon |
| - 8 décembre | Téléthon - montée de la route blanche en voiture sur deux roues |

Informations concernant le Parc Naturel

Comme vous avez pu le lire dans la presse, le PNRJV a été labellisé « Parc d'importance nationale » par la Confédération, pour une période de 10 ans. La remise officielle du label aura lieu le 13 octobre prochain à l'abbatiale de Romainmôtier à l'occasion de la foire d'automne et de la bourse aux sonnailles.

Plus d'infos sur le site du Parc www.parcjuravaudois.ch

Informations concernant la fête du 20^{ème} du Vallon

Vendredi 26 octobre

- Soirée Dîner Spectacle
 - Cabaret – danse avec OXIBIA
 - Piano Jazz avec Jean-Yves Poupin
 - Jazz avec Saccon & Genoud Quartet
 - Animation avec la Compagnie Service Compris
 - Menu Gastronomique et bar à champagne

Samedi 27 octobre

- Partie officielle de 11h00 à 12h00
- Brasserie / café et snack
- Tournoi de badminton de 13h00 à 17h00
- Spectacle DIMITRI "Clown en porteur"
- DJ SAIKO
- Portes ouvertes
 - administration
 - voirie
 - caserne pompiers
- Bar à champagne

Dimanche 28 octobre

- Brasserie / café et snack
- Tournoi de foot déguisé de 10h00 à 14h00
- Spectacle SONIA GRIMM "le Secret du Parchemin"
- Thé dansant

Informations concernant les droits de superficie

Nous avons eu déjà deux ventes, d'une surface de 892 m² pour un montant de Fr. 223'000.-

Mme Cornélia GALLAY, Municipale

Informations concernant le SDIS

Lors de la Fête des 20 ans du Vallon la caserne des pompiers ouvrira ses portes le samedi après-midi. Il y aura des démonstrations et également le début de la période de recrutement. Chaque année nous cherchons des volontaires qui souhaitent apporter leur aide pour la lutte contre les incendies et le secours des habitants de la Commune, alors venez nombreux.

Informations concernant la halte des Cheseaux

Le projet de la halte des Cheseaux est actuellement à l'enquête publique, du 22 août au 22 septembre 2012. En principe la réalisation se fera l'année prochaine.

Informations concernant les découvertes archéologiques

Vous avez peut être lu dans la presse que sur le chantier qui se trouve en face de la gare, des ossements ont été découverts. Il s'agit probablement d'un ancien cimetière, qui date d'avant celui qui existe actuellement (fin 18^{ème} siècle). Le service de l'archéologie du canton est intervenu, car tout ce qui se trouve en sous-sol appartient au canton.

Nous n'avons pas encore reçu les informations, mais en principe la semaine prochaine le service nous informera de la suite à donner à cette découverte

M. Danièle ANDRE, Municipale

Pas d'informations

▪ Approbation de l'ordre du jour

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour et demande la modification suivante :

Ajout d'un point N°7 pour l'assermentation de M. Pi erre GRABER comme nouveau Municipal
Et point N°8 - Propositions individuelles et divers

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que modifié.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver l'ordre du jour par : **36 voix pour**

▪ Point n°1 de l'ordre du jour

Préavis N°20/2012

Demande de crédit de CHF 178'500.- correspondant à la participation de la Commune de St-Cergue pour la mise en conformité du passage à niveau de la route d'Arzier, amorti sur une durée de 10 ans.

Le Président donne la parole à Mme Cornélia GALLAY, Municipale pour des informations complémentaires :

Mme Cornélia GALLAY, Municipale :

Pas de remarques supplémentaires

Rapport de la Commission des finances :

M. Pierre GRABER :

J'aurais besoin d'une précision à propos des travaux de la halte des Cheseaux, car dans le rapport nous demandions s'il était possible de permuter les frais, mais j'apprends à l'instant dans vos informations, que finalement ces travaux vont commencer l'année prochaine. Est-il possible d'avoir quelques précisions ?

Mme Cornélia GALLAY, Municipale

Comme il était indiqué dans le rapport de votre commission, les travaux du Nyon-St-Cergue sont planifiés longtemps à l'avance. Au moment où nous avons eu nos discussions, nous n'avions pas encore le dossier à l'enquête publique. Le retour de la Confédération et la planification des travaux dans l'enquête publique du Nyon-St-Cergue sont prévus pour l'année prochaine.

M. Pierre GRABER, Commission des finances

Nous avons déjà passé un préavis N°4 qui concernait des passages à niveaux pour des accès à des chalets aux Pralies. Ce préavis concerne le passage à niveau principal du village, qui lui aussi n'est plus conforme.

Cet investissement n'avait pas été prévu dans le plan des dépenses d'investissements 2011 – 2016, pour cette année, mais pour 2014.

Après discussion entre Mme GALLAY et le Nyon-St-Cergue, il a été décidé de faire les travaux en 2012 et de la payer en 2013.

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 20/2012, tel que présenté.

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Juste une précision par rapport aux informations financières, le Nyon-St-Cergue nous a approchés et nous avons eu une séance de travail avec Mme Cornélia GALLAY, M. ZAUGG et M. DECURNEX, qui nous ont annoncés que les travaux du passage à niveaux allaient être faits cette année, alors que le planning initial les prévoyait en 2013 ou 2014. Nous avons négocié avec eux qu'il soit possible de payer notre participation l'année prochaine. Cette possibilité ne sera sans doute pas activée, car après le contrôle des investissements réalisés à ce jour et qui sont prévisibles sur la base du Conseil de ce soir, nous pourrions certainement financer les travaux cette année encore, disposant des réserves de trésorerie suffisantes..

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'accepter un crédit de CHF 178'500.- correspondant à la participation de la Commune de St-Cergue pour la mise en conformité du passage à niveau de la route d'Arzier**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir la somme de CHF 178'500.- sur une durée de 10 ans**

Par : **34 voix pour**
 2 abstentions

▪ **Point n°2 de l'ordre du jour**

Préavis N°21/2012

Demande de crédit de CHF 74'000.- destinée au goudronnage du cheminement piétonnier des Mouilles.

Le Président donne la parole à M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal pour des informations complémentaires :

M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :

Pas de remarques supplémentaires

Rapport de la Commission des finances :

M. Denis BERGER :

Comme nous l'avons indiqué dans notre rapport, c'est un cheminement piétonnier qui est en attente depuis la création de la zone de villas du quartier des Mouilles et qui est très peu utilisé vu l'état grossier de sa structure. Il a été demandé à de nombreuses reprises qu'il soit goudronné et il nous paraît évident que ce goudronnage soit une bonne chose.

Contrairement à ce qui avait été indiqué dans le plan d'investissement, ceci a été combiné avec le goudronnage de la traversée du parking d'Arzier, avec le changement d'éclairage requis pour la sécurité.

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 21/2012, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

Q.- M. Yves DE GARRINI :

Je remercie la Municipalité d'apporter un plus dans la sécurité, J'aimerais avoir quelques précisions, actuellement l'emplacement géographique du sentier piéton des Mouilles se trouve décalé par rapport à la route d'Arzier et en contre bas. Est-ce que nous avons les garanties qu'une fois le goudronnage effectué, nous aurons toujours cette configuration, ainsi que cet îlot d'herbe entre la route et le chemin piéton ?

R.- M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :

L'emplacement du chemin reste à l'identique, avec la pose de socles pour l'éclairage public.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de goudronnage du cheminement piétonnier des Mouilles**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 74'000.-**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir l'investissement net de CHF 74'000.- sur 10 ans**

Par : **35 voix pour**
1 non votant
absent lors du vote

▪ **Point n°3 de l'ordre du jour**

Préavis N°22/2012

Demande de crédit de CHF 45'000.- destinée à la réfection du trottoir de la Route d'Arzier et l'embranchement de la Rue de la Gare.

Le Président donne la parole à M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal pour des informations complémentaires :

M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :

Pas de remarques supplémentaires

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 22/2012, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

Rem.- M. Stéphane ANDRE :

Sur le préavis il est indiqué que deux véhicules lourds peuvent se croiser à 30km/h, mais cette personne n'a jamais roulé avec un camion ! De plus passer d'un trottoir

de 60cm à un trottoir de 150cm dans un endroit aussi étroit ne me paraît pas judicieux.

- R.-** M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :
L'étude pour l'implantation de ce trottoir a été faite par un bureau d'ingénieur et ensuite le dossier a été soumis au service des routes et approuvé par le bureau du voyer.
- Q.-** M. Yves DE GARRINI :
Nous savons que cet endroit est extrêmement surchargé, tant au niveau trafic que piétonnier et que les chantiers s'ajoutent à cette surcharge de trafic. Comment envisagez-vous cette synergie entre ces chantiers et ces travaux de sécurisation ?
- R.-** M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :
L'emprise des travaux pour ce trottoir n'est pas énorme et la durée ne sera pas longue. Il faut savoir que les creuses de ces différents chantiers sont terminées et que les camions sont moins fréquents dans le village.
- Q.-** Mme Francine LANG :
Est-ce qu'un passage piéton est prévu dans la zone de la Gare ?
- R.-** M. Thierry MANGNENAT, Syndic :
Le passage à piétons en face de Bournessaint ne peut être prévu pour le moment, car nous devons attendre la fin des travaux des Hauts de la Côte, qui prévoient un cheminement piétonnier le long de leur propriété.
- Q.-** Mme Magali BORGEAUD-dit-Avocat :
Est-ce à dire que le petit bout de trottoir qui est devant le bâtiment du Rando-Burger sera complètement bannit ?
- R.-** M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :
Effectivement ce passage sera enlevé et les piétons devront passer de l'autre côté sur le trottoir.
- Q.-** Mme Arlette DEVAUD-PAZ :
Au vu de la remarque de M. André, n'est-il pas possible de demander deux autres offres pour avoir des conclusions sur ces travaux ? Car si deux véhicules ne peuvent pas se croiser, pourquoi faire tous ces travaux ?
- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
Il est important de voir que nous voulons sécuriser les piétons et il y a de nombreuses années que la Municipalité reçoit des réclamations pour ce type de demande.
Ce trottoir est inadéquat et les enfants marchent sur la route, donc ces travaux sont nécessaires.
Concernant les camions et les voitures, nous savons que tout conducteur de véhicule doit s'adapter aux conditions de la route. Ce trottoir permet de ralentir la circulation naturellement, ce qui est une bonne chose compte tenu de la vitesse à laquelle roulent les automobilistes dans le village. Juste pour vous situer, nous avons posé des radars vers le cimetière et certains conducteurs roulent encore à 90 et 110km/h !
- R.-** M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :
Si nous regardons dans les communes voisines, des trottoirs sont aménagés pour ralentir la circulation dans le village.
- Q.-** M. Jean-Luc BEZENCON :
Est-ce que vous avez pensé aux personnes qui se parquent sur la place, ou avant la poste et qui vont chez le coiffeur, au Rando-Burger ou au café internet ? Comment vont-ils faire ?

R.- M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :
Ils devront traverser sur le passage piéton et changer de côté de route.

Rem.- Mme Michèle MOECKEL :
Pour être sûre de bien comprendre, nous parlons de ralentisseur naturel, avec la route qui se ressert et nous ne parlons pas d'installer des zones 30km/h, avec une nouvelle signalisation ?

R.- M. Paul MENARD, Président :
Vous avez bien compris.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du trottoir le long de la route d'Arzier et l'embranchement de la Rue de la Gare**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 45'000.-**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir l'investissement net de CHF 45'000.- sur 10 ans**

Par : **31 voix pour**
 2 voix contre
 3 abstentions

▪ **Point n°4 de l'ordre du jour**

Préavis N°06/2012

Demande de crédit et d'emprunt de CHF 94'000.- destinée à la création d'un columbarium et d'un Jardin du souvenir.

Le Président donne la parole à M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal pour des informations complémentaires :

M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :

Ce préavis sensible et important pour la commune demande une description détaillée, aussi permettez moi avec l'aide de Monsieur Demierre pour le PowerPoint de vous le présenter.

Le columbarium que la Municipalité vous propose a les avantages suivants, il sera réalisé avec de la pierre naturelle du Jura, provenant de Hauteville dans l'Ain. Cette pierre ingelive à une excellente résistance au vieillissement. L'entretien courant s'effectue à la brosse, évitant l'ouverture des pores. Le tailleur de pierre, Luc Chappuis de L'Isle, a créé de nombreux monuments dans la région.

Sa forme et sont esthétique permettent une intégration et implantation harmonieuses. L'emplacement choisi permettra en tout temps de réaliser un nouveau monument. Par sa conception il ne porte aucune contrainte, si par la suite il devait être créé un nouveau monument.

Nous avons étudié plusieurs possibilités, dont une en granit massif. Il nous a semblé évident que de la pierre calcaire est plus à sa place dans un village du Jura. Une réalisation en béton a également été étudiée par la Municipalité, mais le béton vieillit plus mal que la pierre naturelle et ce n'est pas la matière la plus écologique.

Pour le projet étudié par la Municipalité les cuves étaient fabriquées en France, les plaques des revêtements en marbre ou en granit viennent également de l'étranger. L'esthétique, peu originale en fait des monuments froids. Un agrandissement contigu est difficilement réalisable. La couverture nécessairement débordante demandera des modifications ultérieures.

Informations techniques : Le columbarium que l'on vous propose est composé de 42 cellules permettant de déposer entre 3 et 8 urnes.

Si l'on compte une moyenne de 4 urnes par cellule, c'est environ 170 places qui seront disponibles.

La moyenne des inhumations dans notre cimetière, pour ces 10 dernières années est d'au moins 4 personnes par an. (Cercueil ou cendres). Cette réalisation doit largement couvrir les besoins pour les 30 à 40 prochaines années ($40 \times 4 = 160$).

Ceci sans tenir compte de la durée des concessions qui est de 25 ans.

Les différentes grandeurs des cellules donneront aux familles, la possibilité de réserver une cellule entière selon leurs besoins (*L'écoulement de l'eau se fera à l'arrière du monument et sera absorbé par un puis perdu créé sous le socle*)

Jardin du souvenir : Monument destiné à recevoir les cendres de façon anonyme, il sera réalisé dans la même pierre que le columbarium. Cet objet unique dans sa conception doit être fermé par un chapeau d'obturation inviolable et ne risquant pas d'être bloqué par de la glace, ceci pour permettre d'être utilisable tout au long de l'année. Il est également prévu dans ces aménagements un dallage toujours avec la même pierre de 6 mètres sur 5. Cette placette pourrait recevoir un banc ou d'autres objets. Elle facilitera le déneigement pour une intervention en hiver et offrira un lieu pour des cérémonies par temps de pluie.

Coût : Le plan d'investissement prévoit le columbarium pour un montant de Fr. 60'000.-

Mais au cours de l'étude nous nous sommes rendu compte qu'un jardin du souvenir était également nécessaire d'où cette différence de Fr. 34'000.-

Coûts :

• Columbarium	Fr. 60'508.- TTC
• Chapeau d'obturation	Fr. 1'814.- TTC
• Dallage	Fr. 18'591.- TTC
• Fondation et radier	Fr. 10'000.- TTC
• Divers et imprévus	Fr. 3'087.- TTC
• Total	Fr. 94'000.- TTC

A titre de comparaison : La commune de Trélex a investi en 2010 Fr. 53'000.- pour un deuxième columbarium de 43 cases pouvant contenir 3 urnes.

Genolier a construit en 2008, 27 cases pour un montant de Fr. 36'000.-.

Ces deux réalisations constituées de cases en béton assemblées, sont fermées par des plaques en granit.

Conclusion : La Municipalité vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. Cette réalisation de haute qualité doit être un hommage à nos disparus. Si nos anciens ont eu la volonté et le courage de créer un cimetière suffisamment grand et bien conçu, suivons leur exemple.

Merci de votre attention.

Rapport de la Commission des finances :

M. Denis BERGER :

J'aimerais revenir sur le rapport, tel que nous vous l'avons fait parvenir, et sur les prix à investir pour ce genre de construction.

Nous avons fait des comparaisons de prix que nous a présenté M. Eddy BLUMENSTEIN, à Trélex et à Genolier. Il se trouve que nous avons également utilisé Genolier comme exemple et nous avons aussi pris le columbarium de Gland comme comparaison.

Lorsque nous avons regardé le prix par niche, le point de référence étant Gland, avec une niche représentant 100% du prix, nous nous sommes aperçu que Genolier était environ 140% plus cher.

En reprenant les implantations, il n'était pas possible d'ajouter des éléments de manière modulaire, donc nous devons construire le monument en entier, et le financement est fait maintenant, pour 30 ou 40 ans. Nous nous posons donc la question à savoir si nous devons financer pour autant d'années dans le futur.

Les columbariums de Genolier et de Gland pourraient parfaitement s'intégrer dans le cimetière actuel. Du point de vue financier, nous pourrions construire par modules tout en respectant le budget qui avait été prévu dans le plan d'investissement.

C'est la raison pour laquelle, tout en étant d'accord avec la nécessité de construire un columbarium, la Commission des finances aimerait proposer à ce Conseil de renvoyer le projet à la Municipalité pour une étude complémentaire, de manière à voir dans quelle mesure la mise en place d'un autre columbarium est possible en respectant le budget du plan d'investissement.

La Commission des finances recommande au Conseil communal le renvoi du préavis municipal 06/2012, pour études complémentaires.

M. Thierry MANGNENAT, Syndic :

Permettez moi d'apporter un complément d'information avec une vue financière, pour avoir une réflexion plus générale.

Rappel concernant le plan d'investissements

- est basé sur des estimations financières
- représente un inventaire des besoins identifiés à un instant donné
- est appelé à évoluer en fonction des priorités imposées ou choisies (demandes de la population, volonté de la municipalité en connaissance de cause, etc.)
- est révisé chaque année
- ...il ne représente dès lors pas une doctrine absolue et peut comporter des inexactitudes

Le Columbarium est un investissement dans le patrimoine, à très long terme.

La Municipalité a géré les dossiers récents avec prudence.

Exemples :

- Création trottoir Carroz-Delay (préavis 18/2011) :
Crédit accordé 130'000.- / Dépensé 87'000.-
- Rempl. 2 conduites ESP - Rte d'Arzier (préavis 20/2011) :
Crédit accordé 60'000.- / Dépensé 40'000.-
- Assainissement abri PCi Licorne (préavis 01/2011) :
Crédit accordé 250'000.- / Dépensé 184'000.-
- Transformations Admin. communale (préavis 10/2010) :
Crédit accordé 1'500'000.- / Dépensé 1'280'000.- (pas soldé)

Il en sera de même pour le Columbarium !

En conclusion et sur la base des éléments techniques avancés et des éléments financiers précédemment précisés, la Municipalité recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

- Q.-** M. Daniel VELLUZ :
Vous parlez de la location des urnes, mais y a-t-il un moyen de rendement possible sur ces locations ? Car ceci pourrait influencer sur le coût de départ du monument.
- R.-** M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :
Cette location n'est clairement pas rentable, et il est rare que les cimetières soient rentables. Les prix seront fixés selon un règlement.
- Q.-** Mme Magali BORGEAUD-dit-Avocat :
Vous parlez de location, mais j'ai lu dans le préavis que vous notiez vendre des places ?
Au niveau du rapport de la Commission des finances vous avez parlé dans un rapport intermédiaire, que le nombre de niches prévues (60) vous paraissait disproportionné et dans les remarques que vous présentez aujourd'hui, que le choix en forme d'anse de panier, présenté par la Municipalité, ne permet pas d'extension continue du columbarium. Donc une fois 60 c'est trop et ensuite vous pensez déjà à l'agrandissement, il y a là un décalage.

Vous parlez de la charge émotionnelle dont la Commission des finances n'a pas tenu compte, ce qui est normal, mais par contre nous Conseillers, nous avons à en tenir compte. Les personnes qui choisissent d'avoir leur dernier domicile ici à St-Cergue et les familles qui vont les assister, vont probablement accueillir plus favorablement un columbarium avec des pierres naturelles.

R.- M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :
Effectivement, sur le préavis de la Commune, il y a une erreur et les places seront en location.

R.- M. Denis BERGER, Commission des finances :
Le souci de la Commission des finances n'est pas d'avoir quelque chose qui ne soit pas occupé tout de suite, mais d'avoir la possibilité de pouvoir moduler au fil du temps et selon les besoins. Ceci permettrait de pouvoir étaler le financement et de ne pas charger les finances de la Commune immédiatement.

Rem.- M. Frédéric FLÜCK :
La Commission des finances a fait son travail d'analyse financière et il est vrai qu'il y a une augmentation d'environ 70% au prix à l'unité, par rapport à Gland. Gland a fabriqué 160 cases et nous allons en avoir 40, la proportion est à relativiser en matière de coût.
Pour ces columbariums, nous parlons de deux éléments préfabriqués, soit à Gland et à Genolier. Dans le projet que nous présente la Municipalité, nous parlons de pierres calcaires de la région, taillées par un artisan local. Finalement nous avons une qualité meilleure et une esthétique moins froide.

Le Président clôt la discussion et passe au vote concernant la demande de la Commission des finances, pour le renvoi du préavis municipal N°06/2012 à la Municipalité pour études complémentaires.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **De refuser la demande de renvoi pour études complémentaires**

Par : **15 voix pour**
 15 voix contre
 6 abstentions

Selon l'Article 29 du Règlement du Conseil Communal :

- Le président prend part aux votes et aux élections qui ont lieu au scrutin secret. Dans les autres cas, il ne vote que pour déterminer la majorité, s'il y a égalité de suffrages.

Le Président vote contre le renvoi du préavis municipal N°06/2012 à la Municipalité pour études complémentaires.

Ouverture de la discussion sur le préavis municipal N°06/2012 tel que présenté :

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à créer un columbarium et un Jardin du souvenir**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF. 94'000.-**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir l'investissement net de CHF 94'000.- sur 20 ans**

Par : **16 voix pour**
 8 voix contre
 16 abstentions

▪ **Point n°5 de l'ordre du jour**

Préavis N°23/2012

Arrêté d'imposition 2013

Le Président donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

La Commission des finances a relevé, à juste titre dans son rapport, que l'arrêté d'imposition 2013 est inchangé et que nous avons introduit deux nouveaux articles, qui visent à nous prémunir contre les paiements en retard ou les tricheurs éventuels.

Rapport de la Commission des finances :

M. Denis BERGER :

Nous remercions la Municipalité de ne pas nous proposer une augmentation de l'impôt pour l'instant.

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 23/2012 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2013, tel que présenté**

Par : 36 voix pour

▪ **Point n°6 de l'ordre du jour**

Election d'un membre à la Commission des finances

Le nombre de personnes participant au vote est de 37

Ouverture de la discussion pour les propositions :

M. Denis BERGER présente M. Gilles TIRVAUDEY, qui accepte

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote

Est élu à la commission des finances :

M. Gilles TIRVAUDEY à l'unanimité par applaudissements

▪ **Point n°7 de l'ordre du jour**

Assermentation de M. Pierre GRABER à la Municipalité

Je rappelle que M. Pierre GRABER a été élu tacitement comme Municipal de Saint-Cergue le 21 septembre 2012 en conformité avec l'article 33 de la Loi sur l'Exercice des Droits politique par l'arrêté préfectoral du 21 août 2012.

Je rappelle l'article 33.

« Art. 33 Elections tacites

- ¹ Si les candidats éligibles ne sont pas plus nombreux que les sièges à pourvoir, ils sont proclamés élus tacitement par l'autorité compétente dans les élections suivantes:

(...) c. élection du syndic; d. élection complémentaire. »

Conséquemment, j'invite M. Pierre GRABER à s'avancer et à prêter serment.

Je félicite M. Pierre GRABER pour sa nouvelle fonction au sein de la Municipalité.

▪ **Point n°7 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

Ouverture de la discussion :

M. Paul MENARD, Président :

Nous avons reçu un postulat de la part de Mme Silke GERLACH.

Mme Silke GERLACH fait lecture du postulat

M. Paul MENARD, Président :

Selon l'article 61 de notre règlement du Conseil, nous allons ouvrir la discussion sur ce Postulat et ensuite voter sur la prise en considération et le renvoi pour étude à la Municipalité.

Ouverture de la discussion sur le Postulat de Mme Silke GERLACH :

Rem.- Mme Anne COMBES-MEYLAN :

J'aimerais juste souligner l'importance de ce Postulat. Nous ne nous rendons peut être pas compte que de plus en plus de personnes sont résidentes à La Cure et qu'ils n'utilisent pas forcément la voiture. La liaison entre la Bouriaz et l'entrée n'a pas de trottoir et qu'il devient dangereux de circuler à pieds dans cette zone.

La circulation est grande et les vitesses sont importantes.

Rem.- M. Yves DE GARRINI :

Je donne également mon soutien à ce Postulat.

Q.- Nous savons que si l'emplacement des limitations est modifié, les mètres de route supplémentaires sont à la charge de la Commune, concernant l'entretien et le déneigement. Mais est-il possible de savoir combien représente ces modifications de limitation en matière de coût d'entretien ?

R.- M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :

Pour vous donner un coût au mètre, nous devrions prendre les frais d'entretien et de déneigement sur 3 ou 4 ans.

R.- M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

Nous allons regarder les coûts pour vous donner une tranche de frais au mètre pour une prochaine séance.

Concernant le Postulat, je vous propose de le recevoir en tant que tel, mais si j'ose le demander, compte tenu du changement de Municipaux et des travaux à faire en relation avec le voyer, lors du renvoi à la Municipalité, laissez-nous du temps pour y répondre.

Rem.- M. Daniel VELLUZ :

Nous allons refaire un bout de goudronnage, un passage pour piétons, un renforcement de sécurité sur un passage à niveaux, un bout de chemin, etc ...

Il me semble que nous avons un manque de vision sur l'ensemble des travaux à effectuer sur la Commune. Il faudrait peut être avoir une vision plus globale de la Commune et pouvoir mieux planifier et gérer la sécurisation et la réfection du village.

R.- Mme Cornélia GALLAY, Municipale :

Nous avons déjà abordé une ou deux fois ces éléments, concernant les trottoirs et les passages piétons.

Le jour où on voudra refaire un passage piéton, il faudra se poser la question sur la configuration complète de rues du village. C'est une étude qui s'appelle espace public, regroupant le Service des routes, le Service de la mobilité et l'Aménagement

du territoire. C'est une étude complexe, qui prendra du temps, mais nous allons la faire.

Actuellement nous avons beaucoup de chantier en cours, le réseau des canalisations et de l'eau potable qui doit être refait dans le village et nous ne pouvons pas encore envisager cette étude et ces travaux tout de suite.

Rem.- M. Jean-Pierre GILLIERON :

Je suis un peu surpris de ce que j'entends ce soir et je pense que M. VELLUZ a tout à fait raison.

Si nous regardons dans les villages du bas, Genolier a rétréci toutes les voies, toutes les entrées sont barricadées, maintenant Trélex fait la même chose.

Par contre à St-Cergue on se pose encore la question d'une étude. Cela fait des dizaines d'années que nous réclamons à ce Conseil que ces plans soient faits. La Commission d'urbanisme a été sollicité à ce sujet là, mais aujourd'hui on nous dit que l'on va peut être se mettre au travail.

A La Cure il n'y a pas de problème avec les eaux usées, donc nous pouvons envisager des travaux.

R.- M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

Je regrette que nous vous donnions l'impression de faire n'importe quoi. Ce n'est cependant pas le cas : nous travaillons avec le Voyer de l'Etat, avec des géomètres qui sont spécialisés dans ces thèmes pour nous aider à faire des réalisations de bonne tenue, en fonction toutefois des moyens de la commune.

Je ne crois pas que la Municipalité fasse n'importe quoi, et il ne faut pas penser qu'une étude, qui va nous coûter un montant important, pourra tout résoudre d'un coup. Nous préférons réaliser des trottoirs et améliorer les circulations, même ponctuellement, plutôt que de réaliser de grandes études. Question de moyens.

Nous faisons ce que nous pouvons pour rattraper le retard pris dans les infrastructures et essayons de le faire du mieux possible.

Rem.- Mme Anne COMBES-MEYLAN :

A St-Cergue vous êtes en train de faire beaucoup de travaux pour la sécurisation pour les piétons et notamment pour les enfants, mais le village de La Cure et les Pralies, peut être que simplement en diminuant la vitesse et en mettant des gendarmes couchés, il serait possible de faire ralentir les voitures.

En hiver les routes sont particulièrement mal déneigées et avec des piétons qui doivent marcher sur la route et des véhicules qui ne ralentissent pas, la cohabitation devient dangereuse.

A La Cure, nous avons un bus qui remplace le train l'hiver, lorsque celui-ci ne peut pas monter. Il est bien d'avoir toujours un moyen de transport, mais généralement les passagers sont une quinzaine et le bus n'a que 10 places.

R.- M. Stéphane ANDRE :

J'aimerais faire une remarque sur le déneigement. Je suis étonné que La Cure soit moins bien déneigée que St-Cergue, étant donné que le nombre de passages est le même pour La Cure, la Givrinerie et St-Cergue, Arzier, Nyon.

Rem.- M. Paul MENARD, Président :

J'aimerais que nous revenions sur les questions concernant le Postulat de Mme Silke GERLACH.

Rem.- M. Denis BERGER :

Le Postulat demande clairement le déplacement de la limitation de 50 km/h. Nous ne pouvons pas prendre cette décision nous même, mais cette demande doit être acceptée par l'Etat, le Voyer. A très peu de coût, il serait possible de ralentir les voitures, en laissant des trous sur la route. Cette méthode se constate de plus en plus et évite de mettre des gendarmes couchés, des bornes, des pots de fleurs ou autres éléments qui ralentissent le trafic.

Comme la plupart des Communes qui ont entrepris cette stratégie de ne pas entretenir les routes dans les villages, de manière à limiter la vitesse, le Canton est en train de revenir sur sa décision précédente, en disant que les routes cantonales seront entretenues par le Canton.

En ce qui concerne le Postulat, et le déplacement de la limitation du 50 km/h, comme il l'a été fait dans la région des Mouilles et en dessus du giratoire, en direction de la Cure, cela peut être fait rapidement.

Je vous propose d'accepter ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour faire les démarches.

Q.- M. Jean-Pierre GILLIERON :
Pour être clair, nous parlons de déplacer le 50 km/h de où à où ?

R.- Mme Silke GERLACH :
Il serait déplacé de la station d'essence à la sortie du chemin de la Bouriaz.

M. Paul MENARD, Président :

Procédure : nous allons passer au vote pour un renvoi à la Municipalité du Postulat Gerlach, pour une limite 50 km/h déplacée à La Cure.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur la prise en compte du Postulat :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **De renvoyer à la Municipalité le Postulat Gerlach, pour une limite 50km/h déplacée à La Cure**

Par : 34 voix pour
2 voix contre

Ouverture de la discussion :

Q.- M. Jean-Pierre GILLIERON :
Je vous remercie d'avoir fait le nécessaire concernant la sécurisation de la route de Basse-Ruche, je pense que ce qui a été fait est pas mal. Je souhaiterais que la ligne jaune passe exactement sur les cônes, ce qui rendrait le tracé beaucoup plus logique.
Est-il possible de déplacer cette ligne jaune ?

R.- M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :
Nous avons effectivement mis en place cette solution temporairement et voulions valider cette solution avant de modifier le traçage. Mais la ligne jaune sera refaite à l'alignement des cônes l'année prochaine.

Rem.- M. Daniel VELLUZ :
Est-il possible d'avoir une projection de notre commune sur l'écran, à disposition pour une discussion ou une décision, comme pour le Postulat, cela aurait permis de situer rapidement la zone du 50 km/h, existante et déplacée.

Q.- M. Frédéric FLÜCK :
J'aimerais savoir qu'elle est la l'habitude de la Municipalité dans la gestion des enseignes et autres panneaux de chantier qui sont installés sur les parcelles privées, mais au abord du domaine public. J'illustre ceci par le panneau de chantier du Mirabeau, qui est couché depuis plusieurs semaines et qui ne donne pas une image forcément reluisante, à la sortie du train.
Y a-t-il une procédure pour la mise en place de ce genre de panneaux et est-ce que la Commune peut imposer au propriétaire d'arranger son installation si elle est en mauvaise état ?

R.- Mme Danièle ANDRE, Municipale :
La Commune peut intervenir et va intervenir. Pour la mise en place de ce type de panneau, une demande doit être faite à la Commune.

Q.- M. Yves DE GARRINI :
Il est bien beau de voter des crédits pour faire des trottoirs et je trouve ceci très bien, mais j'aimerais vis à vis de l'administration que nous soyons vigilants, que l'usage

de ces tracés soient assurés de manière permanentes, notamment sur le parking d'Arzier, avec un amoncellement de neige au bout du parking, cachant la visibilité aux véhicules sortant du chemin de Champ de Joux. Mais les piétons sont aussi obligés de passer sur la route pour accéder au chemin.
Est-il possible d'être vigilant avant cet amoncellement de neige et de trouver une solution qui permette de garder cette assiette de servitude.

- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
La Municipalité vous a déjà répondu à titre personnel sur ce point là.
L'année passée il y avait le chantier pour la construction de 3 maisons mitoyennes et effectivement le déneigement en a été perturbé. Cette année des mesures seront prises pour que ceci ne se reproduise pas.
- Rem.-** M. Yvan DEMIERRE :
Le sujet du postulat est déjà passé, mais puisque la technologie nous le permet, je peux vous montrer le déplacement de la limitation du 50 km/h à La Cure !
- Rem.-** Mme Anne COMBES-MEYLAN :
J'aimerais revenir sur le petit bus qui passe le matin à La Cure et aimerais savoir si la Municipalité peut interpellier le Nyon-St-Cergue ou si ce petit bus appartient à la Commune ?
- R.-** Mme Cornélia GALLAY, Municipale :
Tous les trajets qui se font par bus actuellement, pour remplacer un train sont organisés par la compagnie du Nyon-St-Cergue. La Municipalité n'a pas d'influence sur ces bus.
Par contre nous sommes représentés par le Syndic dans le Conseil d'administration du Nyon-St-Cergue et comme je l'ai déjà dit, s'il y a des informations à faire passer, nous les faisons passer. Je pense que tout ce qui va dans le sens d'utiliser davantage le train pour cette section entre St-Cergue et La Cure, il faut faire passer les messages qu'il y a des utilisateurs et faire le nécessaire pour que le trafic continue et à des fréquences régulières.
- Rem.-** M. Daniel VELLUZ :
S'il y a une chose que j'ai bien comprise ce soir, c'est que M. Eddy BLUMENSTEIN participe à sa dernière séance ce soir en temps que Municipal.
Nous pouvons nous lever et l'applaudir pour le remercier pour tout ce qu'il a fait et ses coups de gueule. Merci Eddy.

APPLAUDISSEMENTS DE L'ASSEMBLEE

M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :

Discours de remerciements et d'au revoir aux membres de la Municipalité et aux Conseillers communaux.

M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

Remerciements à M. Eddy BLUMENSTEIN pour son implication au sein de la Commune, pour la Présidence du Conseil, pour son rôle de Municipal.

APPLAUDISSEMENTS DE L'ASSEMBLEE

Prochain Conseil Communal de mardi 04 décembre 2012

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président déclare cette séance clôturée à 22h21.

Le président



Paul MENARD



La secrétaire



Karine RINGGENBERG